



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/03/2019

Dossier complet le :
17/04/2019

N° d'enregistrement :
2019-ARA-KKP-1894

1. Intitulé du projet

Restructuration du collecteur de l'Yzeron sur les communes de Francheville, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin la demi-lune et La Tour de Salvagny.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian DEBIESSE - Directeur de l'Eau et des Déchets

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Forme juridique

Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols a) Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Le projet prévoit de défricher environ 1 hectare de boisement non continu Le projet a été soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau en 2008. un porter à connaissance sera rédigé en complément du dossier d'autorisation pour l'ajout de nouvelles rubriques : 3.3.1.0 ;3.2.2.0; 1.2.1.0; 3.2.3.0

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Grand Lyon a engagé un projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron. Cette opération permettra de redimensionner son système d'assainissement et pouvoir ainsi répondre au mieux aux besoins du territoire.

Il a donc été retenu, la réalisation de :

- 4 bassins filtres plantés de roseaux (Tassin amont "golf", Tassin aval et La Tour de Salvagny) dont un sur Marcy l'Etoile déjà réalisé;
- Un doublement du collecteur existant sur 4 830 ml (dont 3730 ml de collecteur réalisés et 1100 ml en projet) ;
- Reprise de sections sur 2990 ml (1435 ml de reprises de collecteur réalisés et 1555 ml de reprises de collecteur en projet) ;
- Réhabilitation du collecteur existant sur environ 5500 m.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron a pour objectif de :

- Restaurer la qualité de la rivière Yzeron et préserver ses usages en limitant l'impact des rejets par temps de pluie;
- Retrouver une capacité acceptable pour le collecteur en temps de pluie en limitant les débordements de réseau en zone urbaine et en limitant les rejets futurs d'eaux pluviales issues des nouvelles urbanisations et en déconnectant les eaux claires du réseau;
- Redonner au réseau des conditions d'exploitation acceptables pour les gestionnaires du réseau et respectueuses du milieu en réduisant les hauteurs d'eaux parasites, en mettant en place des solutions permettant de ne pas déverser dans la rivière lorsqu'il y a des travaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet aura des conséquences sur le milieu naturel, toutefois, elles seront prises en compte par la mise en avant de mesures ERC définies dans le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau de 2008 et complété par un porter à connaissance et dans le dossier dit CNPN qui sera réalisé par la suite.

En termes de phasage, le projet prévoit :

- en 2020, la création du bassin FPR Tassin amont "golf" et la réhabilitation du collecteur existant tranche 1;
- en 2022, est prévue l'aménagement du bassin FPR Tassin aval et de la restructuration Tassin aval avant barrage
- sur 2022/2023, la réalisation du doublement du Tronçon T3
- en 2023, restructuration Tassin après barrage
- en 2023/2024, réhabilitation du collecteur existant tranche 2
- en 2024, création du bassin FPR de la Tour de Salvagny.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet viendra redimensionner le système d'assainissement sur le territoire de la métropole de Lyon.

Le réseau fera l'objet d'un entretien et d'un suivi par la Métropole de Lyon qui assure la gestion de l'assainissement sur son territoire.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à la procédure d'autorisation au titre de la dossier Loi sur l'eau en 2008 (AP 2008-4130). Afin de compléter ce DLE, un porter à connaissance sera mis en évidence pour l'ajout d'autres rubriques IOTA notamment celle concernant les zones humides.

Il fera également l'objet d'un dossier de dérogation au titre des espèces protégées au regard des enjeux écologiques (habitats, faune et flore).

Dossier de défrichement sur une superficie de 10 943 m² (1,1ha).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Doublement du tronçon T3 sur 1100 ml, de diamètre 1800 réalisé en micro-tunnelier	surface du site 4,98 Ha
Création d'un bassin Filtré Plantés de Roseaux (FPR) Tassin aval pour une surface d'infiltration d'environ 5000 m ² ,	surface du site 10,19 ha
Restructuration du collecteur sur le site de Tassin aval tranche 1 et 2 sur environ 1020 m ²	surface du site 1,39ha
Création d'un bassin FPR amont "golf" pour une surface d'infiltration d'environ 3300m ²	surface du site 0,92ha
Création d'un bassin FPR Tour de Salvagny pour une surface d'infiltration d'environ 1200 m ² .	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Site se divise en 4 secteurs :

- Doublement du tronçon T3 sur les communes de Francheville et Sainte Foy lès Lyon
- Bassin Tassin aval et la restructuration de réseau tranche 1 et tranche 2 sur communes de Tassin la demi-lune et Francheville
- Bassin Tassin amont "golf" sur la commune de Tassin la demi-lune
- Bassin Tour de Salvagny sur la commune de La Tour de Salvagny

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Francheville, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la demi lune et la Tour de Salvagny

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites s'inscrivent dans la ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de Biotope le plus proche se localise à plus de 5 km des sites d'études.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit de l'environnement de l'Etat dans le Rhône approuvé par arrêté préfectoral en date du 3 novembre 2015. Les sites d'études ne sont pas concernés par les infrastructures routières et ferroviaires identifiées dans le PPBE du Rhône.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après l'atlas du patrimoine le site "Doublement de tronçon T3" est concerné dans sa partie Sud par le périmètre de protection des abords des monuments historiques (500m), représenté par l'aqueduc du Gier - Vestiges du pont siphon.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites localisés dans les secteurs de Tassin aval T1 et T2 et la Tour de Salvagny prennent place sur une zone humide . Les sites dont le projet est "bassin Tassin amont "golf" prennent en partie place sur la zone humide "vallon les Charbonnières"; Le site "bassin tour de Salvagny" sur la zone humide vallon du poirier aval.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes concernées par le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron sont couvertes par le PPRNi de l'Yzeron approuvé le 22 octobre 2013. Une partie du site "doublement du tronçon T3 est concernée par le zonage réglementaire bleu et rouge du PPRNi de l'Yzeron Les sites localisés dans les secteurs de Tassin aval T1 et T2 et la Tour de Salvagny sont couverts par le zonage réglementaire rouge.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nécessité de prélèvement d'eau n'est pas encore évaluée à ce stade
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nécessité de drainage n'est pas encore évaluée à ce stade
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassin Tassin amont (déblais) D :10500 m3 et (remblais) R 550 m3 Bassin Tassin aval : D 7500 m3 et R 2750 m3 Restructuration Tassin aval tranche 1 a D 3000 m3 Restructuration Tassin aval D 2500 m3 Bassin Tour de Salvagny D 2700 m3 et R 110 m3 Doublement tronçon T3 D 3500m3
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un surplus de terres sera observé même si une partie du déblai sera réutilisée pour remblayer la tranchée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement aura des incidences sur la faune, la flore et les habitats. En fonction des sites, les espèces protégées (flore et faune) ne sont pas les même. Un dossier de dérogation au titre des espèces protégées sera réalisé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sites d'études prennent place sur des espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes concernées par le projet de restructuration du collecteur de l'Yzeron sont couvertes par le PPRNi de l'Yzeron approuvé le 22 octobre 2013. Une partie du site "doublement du tronçon T3 est concernée par le zonage réglementaire bleu et rouge du PPRNi de l'Yzeron Les sites localisés dans les secteurs de Tassin aval, Tassin amont et la Tour de Salvagny sont couverts par le zonage réglementaire rouge.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des moyens et mesures seront mises en avant afin d'éviter tous risques sanitaires (charte chantier vert, kit antipollution,...)
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet de restructuration d'un collecteur souterrain d'eaux pluviales. En phase travaux des engins de chantier seront amenés à circuler dans le secteur d'étude.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra engendrer de nouvelles sources de bruit liées principalement au déroulement du chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non, sauf éventuellement en phase travaux des vibrations peuvent être engendrées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un collecteur ainsi, en phase exploitation l'impact est nul. En phase travaux, une attention particulière sera portée aux vestiges archéologiques présents dans ce secteur : aqueducs de l'Yzeron et l'aqueduc du Gier
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création d'un réseau d'un collecteur d'assainissement et de bassins de traitement filtrés plantés de roseaux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet d'aménagement de cours d'eau en vue de la protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron et un projet de cheminements piétons sur le chemin de l'Aigas à Tassin la demi-lune peuvent en phase travaux engendrer des nuisances et des vibrations pour les habitants (source : DREAL Auvergne Rhône-Alpes)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures ERC pour les enjeux écologiques et sur la thématique "eau" seront abordées dans les dossiers réglementaires spécifique à chacune des thématiques (DLE et CNPN). Ces mesures seront prises en compte dans le cadre de l'opération d'aménagement.

Démarche de chantier vert.

Prise en compte au possible des incidences sur les riverains et bâtiments voisins (nuisances sonores en phase chantier étudiées avec attention).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'un porter à connaissance venant compléter le dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de 2008 (AP 2008-4130) ainsi qu'une dérogation au titre des espèces protégées. Ces deux procédures prendront en compte les principaux enjeux relevés (eaux et écologie) au droit de cette opération et porteront la démarche ERC.

Des échanges ont déjà eu lieu avec les services instructeurs lors d'une réunion avec la DREAL Biodiversité, La DDT Police de l'Eau. Au regard de cette analyse, l'étude d'impact ne nous semble pas nécessaire puisque les enjeux majeurs sont encadrés par des procédures spécifiques. Voir dossier d'accompagnement au CERFA (annexe 2 - partie 5)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 02 : Dossier d'accompagnement. Contient des compléments sur différents points de ce formulaire. Contient les annexes obligatoires (sauf Annexe 1 du CERFA 14734).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Lyon

le,

Signature

Christian DEBIESSE
Directeur

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus